



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 062-256200742-20230329-DELIB20230301-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 MARS 2023

Convocation adressée aux
délégués le :

23 mars 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 45

Délibération mise en ligne
le :

4 avril 2023

Délibération certifiée
exécutoire le :

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 23 mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, Mme Véronique DERANSY, M. Philippe DRUMETZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD.

Etaient excusés : M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Patrice FRERE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMETZ, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Monique ZARABSKI à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Le SIZIAF a été retenu par la DDFIP pour l'expérimentation du nouveau plan comptable M 57 à partir de 2022. Les 6 budgets du SIZIAF sont actuellement en M57 : B.P., budgets annexes Bâtiments, T.I.C., terrains, eau et assainissement.

Conséquences :

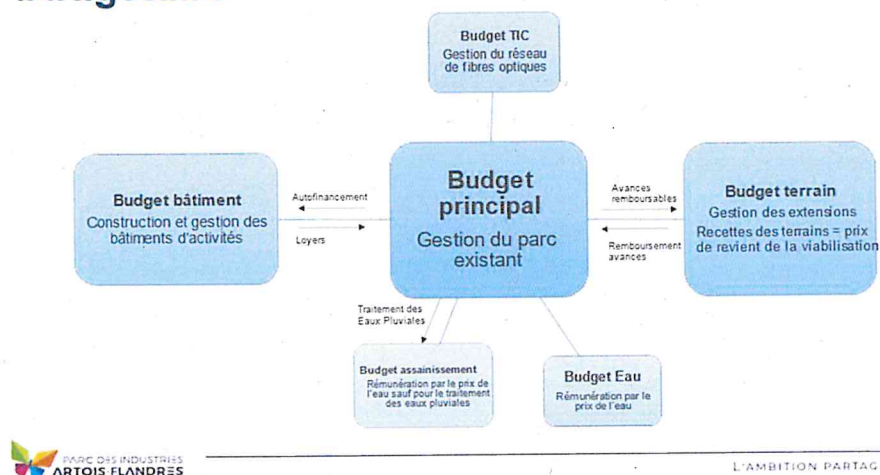
Les B.P. 2023 sont établis en référence à la M57 comme en 2022.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) remplace les C.A. et les C.G. en 2023 pour l'exercice 2022.

1 -

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2023 ET DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2022**

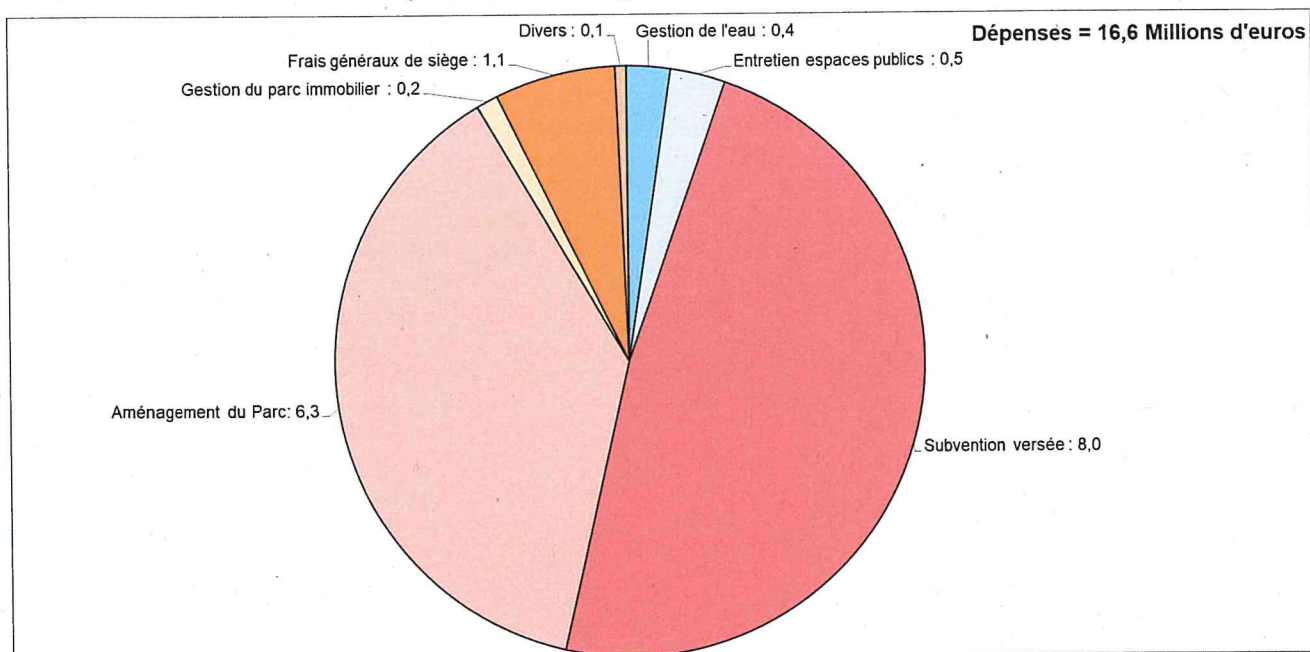
5 – Vote du budget primitif 2023 : architecture budgétaire

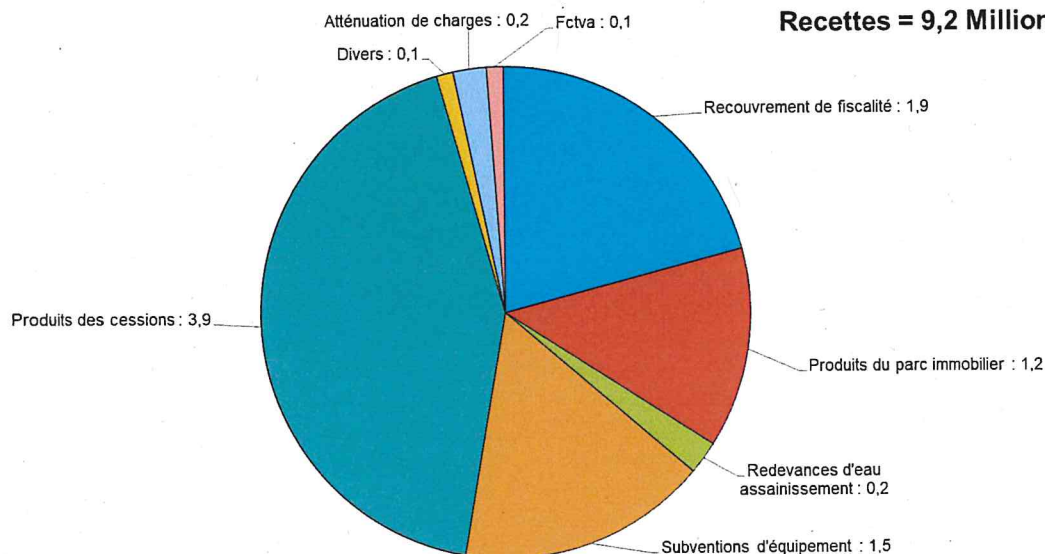


L'ensemble des documents budgétaires est accessible sur l'espace extranet du site internet parcdesindustries.com.

Analyse du CFU tout budget confondu

CFU 2022 : structuration des dépenses tous budgets confondus



CFU 2022 : structuration des recettes tous budgets confondus**Recettes = 9,2 Millions d'euros**

L'année 2022 a été marquée par le versement de 8 millions d'euros de subvention à ACC prélevés sur le Fonds de roulement comme cela a été prévu au budget primitif 2022.

Les produits de cession (3.9 millions) et les subventions reçues (1.5 millions) couvrent une bonne partie des travaux d'aménagement du Parc des industries (6.3 millions). Les produits du parc immobilier (1.2 millions) permettent de couvrir le reste des dépenses d'investissement (0.9 millions) ainsi que la gestion du Parc immobilier (0.2 millions).

Contexte du budget primitif 2023 :

Le débat d'orientation budgétaire 2023 a permis de définir les orientations de travail pour les prochaines années dans un contexte budgétaire connu.

Le gouvernement a pris des mesures en 2020 pour alléger la C.E.T. des entreprises industrielles. Cet allègement se répercute depuis 2022 par une baisse sensible du reversement de fiscalité pour le SIZIAF.

La préparation budgétaire prend en compte la décision de subventionner à hauteur de 20 millions d'euros le projet de la gigafactory des batteries nommé ACC et de verser le solde de la subvention de 2 millions d'euros en 2023.

Les charges de fonctionnement du Parc des industries Artois Flandres se maintiennent malgré l'accroissement des aménagements réalisés ces dernières années.

Les recettes liées aux loyers des bâtiments en location et aux ventes de terrain se maintiennent à un niveau élevé.

Présentation du budget 2023 :

Conformément aux statuts du SIZIAF et aux délibérations concordantes de CABBALR et du SIZIAF, ce dernier perçoit un reversement de fiscalité de la part de la CABBALR correspondant à 47 % de la contribution économique territoriale générée par les entreprises du Parc à l'année n-1, soit un montant de 1 748 610 euros pour 2023, alors qu'il était encore de 2 932 831 euros en 2021.

Les principes de construction du budget primitif 2023 sont les suivants :

- Inscrire en recettes le montant de reversement de fiscalité de 1.75 Millions d'euros,

- Maintenir les charges de fonctionnement au niveau des inscriptions de l'exercice antérieur, pour assurer les dépenses d'entretien du Parc,
- Reconduire la subvention obtenue auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds friche » pour la requalification des 24 hectares bande ouest (2 480 000 € dont 30% encaissés en 2022)
- Prévoir le financement en 2023 des subventions pluriannuelles se rapportant au projet ACC et autres projets (2 millions d'euros à verser pour ACC).
- Constituer une enveloppe budgétaire suffisante, pour l'encours des études et la poursuite des travaux de requalification des terrains FM (2 050 000 € en 2023).

Il est proposé de faire une présentation du budget primitif 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Les recettes de fiscalité de 1.75 millions et les recettes diverses estimées à 1.7 millions d'euros (reprise d'excédents antérieurs, remboursement de frais de personnel sous le régime des autorisations d'absence, facturation du budget principal aux budgets annexes des prestations de personnel) couvrent les frais de gestion du parc et du siège estimés à 1 680 000 euros, les frais du budget assainissement de 480 000 euros, et permettent de dégager un autofinancement prévisionnel de 1 070 000 euros afin d'assurer notamment le financement des travaux de rénovation de l'éclairage public, de mise en place de la vidéoprotection, de rénovation du pont de la RN47 (boulevard Sud).

Recettes de fonctionnement	Rappel du compte administratif 2021	Prévisions du compte financier unique (CFU) 2022	Budget 2022	Propositions du budget primitif 2023
Divers (remboursement des sinistres, Rbt ASA, FCTVA, Rbt frais de personnel)	291 460	290 851	207 275	488 384
Recouvrement de fiscalité auprès de CABBALR	2 932 831	1 852 500	1 852 501	1 748 610
Excédents des budgets annexes (loyers)	471 401	518 411	518 411	753 143
Reprise excédent - budget annexe (autorisation interministérielle)	4 838 914			
Excédent antérieur reporté	1 444 706	1 075 086	1 075 086	495 231
Dotations aux amortissements – Neutralisation subvention ACC versée	10 000 000	3 422 224	10 000 000	6 577 776
TOTAL	19 979 313	7 159 072	13 653 273	10 063 144

Dépenses de fonctionnement	Rappel du compte administratif 2021	Prévisions du compte financier unique (CFU) 2022	Budget 2022	Propositions du budget primitif 2023
Frais généraux de siège	355 755	287 548	400 000	390 000
Masse salariale	782 828	748 681	900 000	800 000
Entretien des espaces publics	386 054	517 061	480 000	490 000
Subventions au budget d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées)	415 482	439 136	442 687	480 000
Autofinancement des budgets annexes			103 215	185 368
Dotation aux amortissements et opérations d'ordre	10 316 806	3 482 405	10 071 744	6 647 776
Virement à la section d'investissement			1 255 627	1 070 000
TOTAL	12 256 925	5 474 831	13 653 273	10 063 144

Section d'investissement

La section d'investissement du budget principal bénéficie d'un autofinancement prévisionnel à hauteur de 1.15 millions d'euros permettant de poursuivre en 2023 le financement des études et travaux de rénovation de l'éclairage public (0.7 M€) et du pont de la RN47 (0.1 M€), ainsi que les travaux d'installation de la vidéoprotection(0.4M€).

Recettes d'investissement	Budget 2022	Prévisions du CFU 2022	Propositions du budget primitif 2023
FCTVA et subventions	113 750	152 876	3 000
Opérations d'ordre dont l'amortissement	10 102 530	3 483 192	6 677 776
Excédent de fonctionnement capitalisé	6 647 303	6 647 303	1 189 009
Excédents antérieurs reportés	4 022 434	4 022 434	2 368 205
Virement de la section de fonctionnement	1 255 627		1 070 000
Produits des cessions (reversement des avances)	- 1 744	-	-
TOTAL	22 139 900	14 305 805	11 307 990

Dépenses d'investissement	Budget 2022	Prévisions du CFU 2022	Propositions du budget primitif 2023
Travaux d'équipement et frais d'études	406 065	29 345	1 468 877
Acquisition de biens	50 031	8 192	44 840
Subventions aux entreprises	11 175 966	8 000 000	3 175 966
Divers (opération d'ordre)	41 317	11 317	40 531
Dotations aux amortissements – Neutralisation subvention ACC versée	10 000 000	3 422 224	6 577 776
Avances remboursables versées au budget annexe Terrains	466 521	466 521	
TOTAL	22 139 900	11 937 599	11 307 990

En globalisant l'ensemble des budgets du SIZIAF (Budget principal et budgets annexes), il est possible de présenter les opérations d'aménagement de la façon suivante :

Opérations d'investissement tous budgets confondus	Propositions nouvelles BP 2023	Reports	Propositions + Reports
Sur le Parc existant (Budget principal)			
Travaux d'équipement et frais d'études	1 129 469	339 408	1 468 877
Acquisitions de biens	3 000	41 839	44 839
Subventions aux entreprises		3 175 966	3 175 966
Pour les extensions du parc (budget annexe terrains)			
Requalification FM	2 050 000		2 050 000
Desserte plateforme logistique Est (Prague)	365 000		365 000
Aménagement d'un pôle de vie	1 057 487		1 057 487
Pour les bâtiments du SIZIAF (budgets annexes bâtiments et tic)			
Construction bâtiment neuf ou acquisition	229 049	899 958	1 129 007
Pour les réseaux d'eau (budgets assainissement et eau potable)			
Travaux sur réseaux et renouvellement	249 657	3 475 612	3 725 269
TOTAL	5 083 662	7 932 783	13 016 445

- **Récapitulatif Budget principal :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 1 684 240.09 euros, et à la section d'investissement un déficit de 1 189 008.67 euros compte-tenu des restes à réaliser.

- **Pour le budget annexe Tic :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 94 217.10 euros, et à la section d'investissement un résultat nul compte-tenu des restes à réaliser.

- **Pour le budget annexe Bâtiments :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 755 094.31 euros, et à la section d'investissement un déficit de 1 951.23 euros compte-tenu des restes à réaliser.

- **Pour le budget annexe Terrains :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 1.38 euro, et à la section d'investissement un excédent de 1 748 204.39 euros.

- **Service de distribution d'eau potable :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 607 706.81 euros, et à la section d'investissement un résultat nul compte-tenu des restes à réaliser.

- **Service public d'assainissement :**

Le compte financier unique de l'exercice 2022 laisse apparaître à la section de fonctionnement un excédent de 727 295.70 euros et à la section d'investissement un excédent de 86 959.37 euros compte-tenu des restes à réaliser.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les comptes financiers uniques 2022,
- **Vote** les budgets primitifs 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


PARC DES RIVIÈRES DE
ARTOIS-FLANDRES

Le Président


André KUCHCINSKI